

Séance du lundi 03 avril 2023

Date de la convocation : 28/03/2023

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 21

Votants : 31

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, Aurélie MALAVAL, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER

Représentés : Céline DELMAS, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX

Excusés : Maxime ATGER, Gisèle GERBAL, Jean-Luc GOAREGUER, André THEROND

Absents :

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

DE_2023_022 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR - ASSAINISSEMENT SERVIERES

Le Président rappelle à l'assemblée que le bourg de Servières possède actuellement 3 réseaux unitaires collectant la quasi-totalité des habitations sans aucun système de traitement. Les effluents de tout le village sont actuellement concentrés en 3 points avec un risque sanitaire avéré.

Le projet d'assainissement consiste en la mise en séparatif du réseau d'assainissement, avec la création d'une station d'épuration de 130 équivalents habitants.

Les travaux se feront conjointement avec la Commune de MONTS-DE-RANDON qui procèdera au renouvellement du réseau d'eau potable et la mise en discrétion des réseaux secs.

Il propose de se prononcer sur l'ensemble de ces travaux suivant le plan de financement présenté ci-dessous :

Intitulé des dépenses	Montant HT retenu	Produits		
		Dénomination financeur	Montant	%
Travaux	510 000,00 €	Etat (DETR)	337 200,00 €	60,00%
Maîtrise d'œuvre, achat terrain et divers	52 000,00 €	Autofinancement		
		Autofinancement	224 800,00 €	40,00 %
Total charges	562 000,00 €	Total produits	562 000,00 €	100,00%

Après délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE le plan de financement présenté,

AUTORISE Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Francis SAINT-LEGER

Le secrétaire de séance

Francis GIBERT



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

PREFECTURE DE MENDE

Date de réception de l'AR: 06/04/2023

048-200069102-20230403-DE_2023_022-DE